



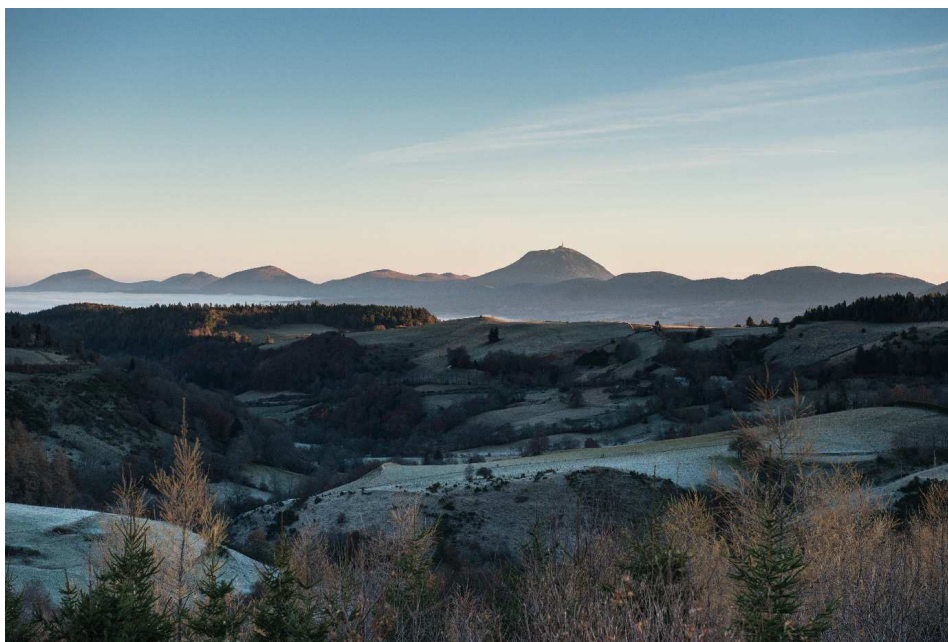
Nicolas HULOT, ministre d'État,  
ministre de la Transition écologique et solidaire

Paris, le lundi 2 juillet 2018

## Communiqué de presse

---

### **Nicolas HULOT se réjouit de l'inscription du « Haut lieu tectonique Chaîne des Puys–Faille de Limagne » sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO**



Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, salue l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du « Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne », par le Comité du patrimoine mondial réuni pour sa 42<sup>ème</sup> session à Manama (Bahreïn) du 24 juin au 4 juillet 2018.

*« Je remercie chaleureusement le Comité du patrimoine mondial pour cette décision qui vient reconnaître les efforts menés par ce territoire et ses habitants afin de préserver leur patrimoine naturel, indique Nicolas Hulot. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est une très bonne nouvelle et implique une grande responsabilité pour la France : celle de préserver ce site exceptionnel pour les générations futures ».*

## **Cette décision vient reconnaître la valeur universelle exceptionnelle du site.**

La Chaîne des Puys–Faille de Limagne est en effet le témoin exceptionnel d'une phase essentielle de la tectonique des plaques, aussi appelée le "ballet des continents". Prenant la forme d'un théâtre géologique, le site illustre magistralement le phénomène de fracture continentale à l'origine de la séparation des continents. Cet « instantané géologique » offre des qualités exceptionnelles à l'échelle mondiale : une visibilité et une lisibilité remarquablement pédagogiques pour comprendre un processus éminemment complexe. Enfin, le site vient combler une lacune importante de la Liste du patrimoine mondial pour les biens illustrant les principaux phénomènes tectoniques à la surface de la planète.

Portée par le conseil départemental du Puy-de-Dôme avec l'appui du ministère de la Transition écologique et solidaire, la candidature du « Haut lieu tectonique Chaîne des Puys–Faille de Limagne » a fait l'objet d'un travail rigoureux de plus de dix ans, validé par les plus grands spécialistes internationaux de la géologie.

La candidature a bénéficié ces deux dernières années d'un dialogue approfondi avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et le Centre du patrimoine mondial, ce qui a permis d'améliorer notablement le contenu du dossier de candidature pour obtenir l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Il s'agit du 4<sup>ème</sup> bien naturel français inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, après le Golfe de Porto (1983), les Lagons de Nouvelle-Calédonie (2008) et les Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion (2010).

Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique, représentera le Gouvernement lors d'un évènement de célébration de ce classement ce vendredi 6 juillet à l'initiative du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

---

Contact presse : 01 40 81 78 31  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)  
[@Min\\_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)